

VILLE DE SCHEFFERVILLE
ORDONNANCE 2020-08-48

**OBJET : AMÉLIORATION CONTINUE DU SYSTÈME DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA RÉGION DE
SCHEFFERVILLE, PHASE 4, NETTOYAGE DE L'ANCIEN LEMN,
OCTROI DE CONTRAT À LA NATION NASKAPI DE
KAWAWACHIKAMACH**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, chapitre 43), le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a renouvelé le mandat de Monsieur Ghislain Lévesque pour administrer, à compter du 15 décembre 2017, les affaires de la Ville de Schefferville ;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi concernant la Ville de Schefferville (1990, chapitre 43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance ;

ATTENDU QUE dans la réalisation de la phase 4 de l'écocentre, il est prévu au budget, un montant de 20 000\$ pour le nettoyage de l'ancien LEMN ;

ATTENDU QUE lors de la réunion du comité de gestion tenue le 27 août 2020, il a été décidé de confier un contrat à la Nation Naskapi de Kawawachikamach au montant de 20 000\$ afin de procéder au nettoyage de l'ancien LEMN, let tout, tel qu'exigé par le Ministère de l'environnement;

ATTENDU QUE le chargé de projet ainsi que le coordonnateur à l'écocentre, produiront un document et donneront les instructions précises quant à la nature des travaux à réaliser;

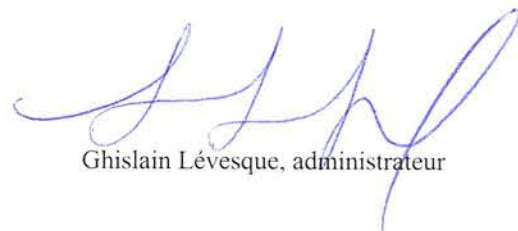
ATTENDU QUE les argents sont disponibles à même le budget révisé et approuvé le 27 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité de l'article 8 de la Loi concernant la Ville de Schefferville (1990, chapitre 43),

1. Autorise l'octroi d'un contrat à «La Nation Naskapi de Kawawachikamach » au montant de 20 000\$ plus taxes, pour le nettoyage de l'ancien LEMN;
2. Que Nabil Boughanmi, directeur général et secrétaire trésorier soit autorisé à signer tout document en rapport avec ce contrat.

La présente ordonnance entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à Schefferville, le 31 août 2020.



Ghislain Lévesque, administrateur